

On nous avait fait croire que nous pourrions jouer un certain rôle en aidant le gouvernement à prendre ces décisions, mais le 3 juillet, le député de Victoria, qui, j'en suis certain, voudra participer à ce débat, aurait dit, d'après la *Gazette* de Montréal:

M. David Groos (L.-Victoria) a dit hier au comité de la défense de la Chambre des communes que le gouvernement semblait prendre des décisions au sujet des fournitures d'équipement avant d'établir son programme de défense.

Plus loin, l'article ajoute:

M. Lloyd (L.-Halifax) a dit que le comité n'aurait sans doute pas l'occasion d'examiner le programme avant que le gouvernement décide de l'annuler ou de le mettre en œuvre.

J'espère que l'honorable député nous fera connaître son point de vue au cours du présent débat. On nous a laissé entendre que le comité de la défense serait autorisé à aider le gouvernement en discutant à l'avance divers aspects de la ligne de conduite gouvernementale, et en obtenant du ministre des déclarations en ce qui concerne des mesures qu'il se propose d'adopter; ainsi le comité aurait l'occasion de lui soumettre des recommandations. Cependant, le 5 juillet dernier, quelque peu troublé par certaines choses, l'honorable député d'Edmonton-Ouest a posé au ministre de la Défense nationale une question au sujet du programme de construction de frégates. On peut le constater en se reportant à la page 1956 du hansard du 5 juillet dernier:

Le gouvernement attendra-t-il la recommandation du comité de la défense pour prendre sa décision?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de droit de regard sur le comité de la défense. J'ignore combien de temps il prendra pour ses délibérations et quand il sera en mesure de formuler ses avis au gouvernement. En vertu de la constitution, je dois faire une recommandation au gouvernement et la ferai en temps voulu.

Je lui ai alors demandé de mon côté:

Le ministre de la Défense nationale déférera-t-il la question au comité spécial de la défense pour qu'il puisse faire ses recommandations?

Et le ministre a répondu:

Non, monsieur l'Orateur...

Il est un peu difficile pour un comité de la défense, dans des circonstances de ce genre, de conseiller le gouvernement. Cependant, me rappelant les déclarations du premier ministre au début de la session, alors qu'il nous avait dit que le comité en cause serait chargé de revoir la politique de défense et de soumettre des recommandations au ministre, j'ai persisté à poser des questions; le 1^{er} octobre, en effet, je demandais au ministre de la Défense s'il voudrait bien soumettre au comité spécial de la défense certaines modifications proposées en matière de politique de défense dont il avait fait mention

[L'hon. M. Churchill.]

dans un discours prononcé en dehors de cette enceinte.

Il a été très évasif et a dit:

Monsieur l'Orateur, le comité voudra sans doute examiner tous ces problèmes, et je serai très heureux s'il le fait.

N'étant pas satisfait de cette réponse, je lui ai demandé de nouveau:

Puis-je demander de nouveau au ministre si le comité aura l'occasion, avant qu'il prenne sa décision, d'examiner les changements de programme envisagés et de lui donner des conseils à ce sujet?

Voici sa réponse:

Je ne suis pas membre du comité, monsieur l'Orateur. La rapidité avec laquelle il agit ne dépend pas réellement de moi. S'il prend des mesures avec diligence, je ne doute pas qu'il pourra étudier certains de ces problèmes avant qu'on prenne une décision. Si ses délibérations traînent en longueur, il lui sera peut-être impossible de le faire.

On ne nous a pas dit quand le ministre fera ces déclarations ou s'il les révélera d'avance aux journalistes. Il n'a pas saisi le comité de la défense des questions que nous voudrions discuter avec lui. Mais que peut-on faire à ce sujet? J'ai insisté auprès de lui sur un certain nombre de questions. Le 22 octobre, comme en atteste la page 4053 du hansard, je lui ai demandé:

...si le gouvernement se propose d'acheter des autos blindées de transport américaines plutôt que des véhicules produits au Canada?

Le ministre de la Défense nationale a répondu:

Monsieur l'Orateur, nous n'avons encore pris aucune décision à ce sujet. Lorsque nous le ferons nous l'annoncerons de la manière habituelle.

Il me semble que la «manière habituelle» de l'annoncer c'est de laisser se produire un coulage en faveur des journalistes. On en parle dans les journaux, mais on n'entend rien à ce sujet à la Chambre des communes. J'ai fait, l'autre jour, l'erreur de remercier le ministre d'avoir annoncé à la Chambre des communes la réduction envisagée du programme de construction de frégates. J'ai, en effet, découvert que la nouvelle figurait déjà dans les journaux plusieurs jours auparavant. C'est un affront au Parlement. Si l'on remonte au 6 juillet dernier, le député de Trois-Rivières (M. Balcer) a averti que la suppression du programme de construction de frégates porterait un coup désastreux à l'emploi dans les chantiers maritimes du Canada. La nouvelle figure dans la *Gazette* de Montréal portant cette date. Tant le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que moi-même avons demandé au ministre s'il voulait bien déférer la question au comité de la défense pour qu'il formule des recommandations ou attendre que celui-ci en fasse. Le ministre a refusé. Il a dit qu'on tiendrait, néanmoins, compte de l'avis du comité de la défense, tout comme des observations émanant d'autres sources.